La ville installe des pièges contre les frelons asiatiques



Classé « espèce exotique, envahissante et nuisible » depuis 2012, le frelon asiatique à pattes jaunes constitue une menace pour l'agriculture, la pollinisation et la biodiversité de notre territoire.
Si depuis 2016, la collectivité accompagne la population financièrement à la destruction des nids, Beaufort-en Anjou lance, cette année, une nouvelle opération : la mise en place d'un dispositif de piégeage sélectif. Ces installations visent spécifiquement les frelons asiatiques, tout en préservant au maximum les autres insectes utiles comme les abeilles, les papillons et les frelons européens.

9 pièges sont en cours d'installation sur différents sites stratégiques de la commune : à proximité des établissements scolaires, des équipements sportifs, des parcs et des cimetières.

Comment fonctionnent les pièges ?
Les pièges sont installés en hauteur dans les arbres dès le mois de mars, période où les nids commencent à se former. Leur objectif est de capturer les fondatrices, c'est-à-dire les futures reines qui créeront les nids. Ils contiennent un mélange attractif simple et sans produit nocif, permettant d'attirer les frelons asiatiques.
Tous les 10 à 15 jours, les pièges seront contrôlés par les agents de la commune, avec un relevé des captures, le renouvellement du mélange et la transmission des données à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON).
Le piégeage sera effectué tout au long du printemps.

Particuliers, vous souhaitez installer un piège sur votre propriété ?
Vous pouvez commander des pièges à frelons asiatiques à pattes jaunes, auprès du FDGDON 49 au 02 41 37 12 48.

Vous détectez un nid de frelons asiatique sur votre propriété ?
Dans le cadre d'une convention établie avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, la commune prend en charge, à hauteur de 50%, les frais engagés à la destruction des nids (tarifs conventionnels).
Démarche à suivre :
1-Contactez la mairie au 02 41 79 74 60.
Un agent de la collectivité se déplacera sur site pour constater le nid de frelons asiatiques.
2-Une fiche sera établie et envoyée au FDGDON ou à l'ASAD qui déclenchera l'intervention d'une entreprise habilitée.

Ne contactez les pompiers qu'en cas d'un danger pour les personnes. Les risques humains étant très rares, veillez à ne pas abuser du numéro d'urgence.